

Verdict du procès opposant 10 syndicalistes du Cnapest au directeur de l'éducation

C'est hier matin qu'a été rendu le verdict du procès opposant 10 syndicalistes du Cnapest au directeur de l'éducation.

Pour rappel, en date du 9 mai 2013, le directeur de l'éducation de la wilaya de Bouira avait déposé une plainte "après irruption des syndicalistes dans la salle de réunion de la Direction de l'éducation alors que siégeait la commission de discipline pour statuer sur la radiation de Laïdi M'hamed, enseignant de son état".

Un enseignant qui avait été par la suite réintégré sur instruction du ministre de l'Éducation nationale en date du 22 octobre dernier. Lors du procès des 10 syndicalistes au tribunal, 8 d'entre eux avaient été acquittés et 2 autres avaient écopé d'une amende de 20 000 DA. Après avoir fait cassation à la cour de Bouira, le juge a prononcé l'acquittement des 10 syndicalistes. Pour M. Zoubir et son camarade B. Djamel, qui avaient écopé en première instance d'une amende, il ne s'agit là que d'une justice équitable car le Cnapest n'a fait que "demander une enquête ministérielle pour éradiquer les maux qui rongent le secteur de l'éducation à travers le territoire de la wilaya de Bouira".